

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 100

présenté par

Mme Cazebonne, Mme Motin, M. Anglade, Mme Genetet, M. Holroyd, Mme Lakrafi, M. Lescure,
Mme Piron, M. Cabaré, Mme Krimi, Mme Kuric, Mme Liso, Mme Thomas, M. Girardin, M. Tan,
Mme Le Peih et Mme Amadou

ARTICLE 3**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	+25 000 000	0	+25 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	+25 000 000	0	+25 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
TOTAUX	+25 000 000	+25 000 000	+25 000 000	+25 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir l'ensemble des familles et des établissements homologués de l'enseignement français à l'étranger.

La pandémie, en fragilisant fortement des sociétés entières, annonce en effet un futur tumultueux dans les relations internationales : la diplomatie d'influence est donc appelée à jouer un rôle central pour conserver des liens culturels et affectifs avec la France, avec ses valeurs démocratiques et républicaines, avec son approche multilatéraliste, afin d'éviter la victoire des chants des sirènes populistes et autoritaristes qui se font entendre en pleine tempête.

Or l'enseignement français à l'étranger constitue la clé de voûte de notre diplomatie d'influence.

Si l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux bourses est indispensable pour soutenir les familles françaises de l'étranger dont les ressources ont diminué de façon importante en raison des mesures de confinement adoptées dans un grand nombre de pays, celle-ci ne répond pas aux besoins de toutes les familles françaises ni des familles d'autres nationalités, qui représentent 65% des élèves scolarisés dans le réseau. Chaque départ représente une fenêtre qui se ferme pour la France et le risque, avec les fermetures de classe induites par la baisse des effectifs, que des établissements entiers ferment leurs portes. Ces familles ne peuvent recevoir d'aide directe de la France mais peuvent être soutenues à travers des aides exceptionnelles versées aux établissements.

Il est essentiel de garantir la force et la pérennité de l'ensemble de notre réseau et de ses établissements, qu'ils soient en gestion directe, conventionnés ou partenaires. Selon des remontées des associations de parents des établissements, nous estimons que ces 25 millions pourraient répondre, avant la prochaine Loi de finances, à la première urgence et la détresse des familles et des établissements, notamment ceux qui ne reçoivent pas de subventions directes de l'Etat.

Par ailleurs, cette augmentation doit servir à soutenir les FLAM qui se trouvent en difficulté, à travers une augmentation des subventions déjà allouées et à l'ouverture d'une nouvelle campagne d'appel à candidatures pour des subventions visant à compenser en partie les pertes. Ces associations font partie intégrante du réseau de l'enseignement français à l'étranger où elles contribuent à faire vivre la culture et la langue française auprès de milliers d'enfants.

Cet amendement a donc pour objectif d'abonder l'action n° 5 - Agence pour l'Enseignement français à l'étranger du programme n° 185, Diplomatie Culturelle et d'influence, à hauteur de 25 millions d'euros de crédits supplémentaires. Pour respecter les règles de recevabilité financière, ces crédits sont prélevés sur l'action n°7, Réseau diplomatique, du programme n°105, Action de la France en Europe et dans le monde, dont nous ne souhaitons pas pour autant réduire les crédits.